

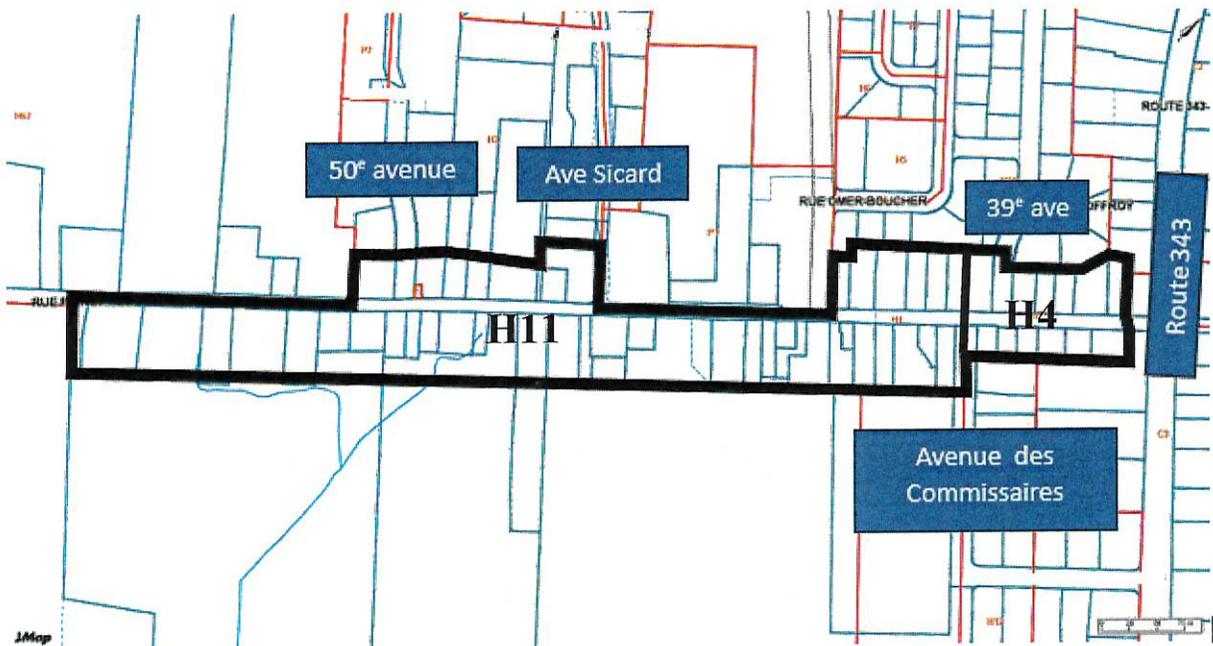


## AVIS PUBLIC

### *Aux personnes intéressées par le Premier projet de règlement 859-2025*

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- 1- QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement 859-2025, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare.
- 2- QUE le premier projet de règlement **859-2025**, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **mercredi 30 avril 2025, à 18 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare;**
- 3- QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 4- QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 5- QUE le premier projet de règlement **859-2025** peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité;
- 6- Le Règlement vise à déterminer les objectifs applicables à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains, ainsi que les critères permettant d'évaluer si ces objectifs sont atteints;
- 7- Le secteur ciblé du territoire qui propose un aménagement architectural ancestral et représentatif du village est situé à l'ouest de la route 343 comprenant les zones H4 et H11.



**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 10 avril 2025.**

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025, entre 12 h et 16 h, et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 16 avril 2025.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.*



*René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier*